



MAIRIE DE GRAMONT

BULLETIN D'INFORMATIONS

N°30 AOÛT 2022



Le mot du Maire :

Je ne vais pas faillir à la tradition et je débute donc ce petit mot en évoquant la météo et les caprices du temps.

Les années se suivent et ne se ressemblent pas, l'année dernière avait été pluvieuse et il avait été compliqué de passer au travers des gouttes, cette année la canicule et la sécheresse nous accablent.

La restriction d'eau est de rigueur, comme vous en avez été informé(e) personnellement par courrier.

Dans les deux cas, l'agriculture, les jardins et les espaces verts en souffrent.

La COVID a l'air de vouloir s'essouffler et semble nous laisser tranquille.

Alors de nombreuses festivités fleurissent aux quatre coins du territoire et il est parfois difficile de faire son choix.

La municipalité continue d'œuvrer pour organiser les manifestations susceptibles d'animer le village pendant l'été.

C'est ainsi que deux pièces de théâtre ont été jouées, une dans la cour du château, l'autre à la salle des fêtes (article en page 6).

Et puis JAN MADD, un Magicien de renommée internationale, et Choupinet, sa complice, se produisent à la salle des fêtes depuis la mi-juillet jusqu'au samedi 13 août, à ne pas manquer (toutes les précisions en page 10).

Enfin, la création d'une épicerie participative avec l'aide de l'association "Mon Epi » est en cours.

L'équipe de volontaires est au travail et tout devrait être en place vers septembre/octobre.

Il est possible d'adhérer dès maintenant pour pouvoir bénéficier de ses services dès qu'elle sera opérationnelle (site « Le Préau » sur mon épi).

L'étude du PLUI continue avec pour cadre les dernières lois destinées à économiser les terres.

La réflexion pour Gramont sera tenue en considérant le potentiel des 31 communes de la communauté et il va falloir être vigilant si nous voulons garder des possibilités d'urbanisation, même restreintes.

Le développement de la fibre se poursuit et elle devrait être présente dans tous les foyers de Gramont avant la fin de l'année.

Un courrier vous préviendra du moment où vous pourrez demander votre raccordement au réseau.

Dans ce but, il a été nécessaire de mettre en place l'adressage qui consiste à donner des noms à toutes les voies, grandes ou petites, de la commune.

Cette opération n'effacera pas les lieux-dits mais ceux-ci viendront la compléter.

Vous serez informé(e) par courrier de la nouvelle adresse de votre habitation.

En attendant, prenez soin de vous et de vos proches et restez au frais, dans la mesure du possible !

Je vous souhaite une bonne fin d'été à toutes et tous.

Toujours bien sincèrement



Claude TRIFFAULT

BUDGET

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Charges à caractère général	276253,09€	Produit des services	1700.00 €
<i>Participation frais scolaires</i>	<i>20000,00€</i>	<i>Concessions cimetièrre, droit de stationnement, remboursement frais hors personnel,...</i>	
<i>Electricité, carburants, fournitures, petit matériel...</i>	<i>10700,00 €</i>		
<i>Entretien et réparations bâtiments communaux, matériel et assurances...</i>	<i>144681,54€</i>	Atténuation de Charges	14000,00€
<i>Honoraires, téléphone, timbres, cotisations diverses, abonnements...</i>	<i>13400€</i>	<i>Remboursement salaire agent accueil de l'agence postale</i>	
<i>Taxes foncières, droit de bail...</i>	<i>3000.00 €</i>	Impôts et taxes	61966.00 €
Charges de personnel	32500,00€	Dotations et participations Etat	57302.00 €
Atténuation de produits	20000.00 €	Loyers communaux	14000.00 €
<i>Reversement fiscalité</i>		Excédent antérieur de fonctionnement reporté	135415,60 €
Charges de gestion courante	39603,00 €	Produits exceptionnels	0,94€
<i>Indemnités élus, service incendie, subventions, participation syndicats...</i>			
Charges financières	4000.00 €		
TOTAL GENERAL DEPENSES fonctionnement	284384,54 €	TOTAL GENERAL RECETTES fonctionnement	284384,54 €

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Remboursement d'emprunt	12800,00 €		
Dépôt et cautionnement	800.00 €	FCTVA	20000,00€
Aménagement terrain		Emprunt	0.00 €
Bâtiments publics	50126,00 €	DETR : aménagements urbains	20000.00 €
Assainissement logement poste	15000,00€	Région : aménagements urbains	15000,00 €
Achat matériel entretien	3000,00 €	DSIL : aménagements urbains	30000.00 €
Eclairage public et autres réseaux	14707,69 €	Département: aménagement urbains	30000,00 €
Reste à réaliser de 2021 :	19874 €	Dépôt et cautionnement	0.00 €
			€
TOTAL GENERAL DEPENSES investissement	115507,69 €	Reste à réaliser de 2019 :	30000 €
		TOTAL GENERAL RECETTES investissement	115507,69 €

RESULTATS ELECTIONS A GRAMONT

PRESIDENTIELLES Résultats de la commune au 1^{er} tour

Liste des candidats	Voix	% Exprimés
M. Emmanuel MACRON	26	28,26
Mme Marine LE PEN	15	16,30
M. Jean LASSALLE	10	10,87
M. Jean-Luc MÉLENCHON	10	10,87
Mme Valérie PÉCRESSE	7	7,61
Mme Anne HIDALGO	6	6,52
M. Fabien ROUSSEL	4	4,35
M. Éric ZEMMOUR	4	4,35
M. Nicolas DUPONT-AIGNAN	4	4,35
M. Yannick JADOT	3	3,26
M. Philippe POUTOU	3	3,26
Mme Nathalie ARTHAUD	0	0,00

Résultats de la commune au 2^d tour

Liste des candidats	Voix	% Exprimés
M. Emmanuel MACRON	45	56,25
Mme Marine LE PEN	35	43,75

LEGISLATIVES : Résultats de la commune au 1^{er} tour*

Liste des candidats	Nuances	Voix	% Inscrits	% Exprimés
M. Christian ASTRUC	ENS	26	23,01	37,14
Mme Marine HAMELET	RN	14	12,39	20,00
Mme Nathalie MANCHADO	NUP	12	10,62	17,14
Mme Sylvia PINEL	RDG	12	10,62	17,14
M. Jean-Yves JOUGLAR	DIV	4	3,54	5,71
M. Frédéric CASES	REC	2	1,77	2,86
Mme Claire AYMES	REG	0	0,00	0,00
Mme Françoise RATSIMBA	DXG	0	0,00	0,00
M. Cédric LEVIEUX	DIV	0	0,00	0,00

Résultats de la commune au 2^d tour*

Liste des candidats	Nuances	Voix	% Inscrits	% Exprimés
M. Christian ASTRUC	ENS	35	30,97	61,40
Mme Marine HAMELET	RN	22	19,47	38,60

INFORMATIONS GENERALES

1) LIMITATION DES USAGES PROVENANT DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE



Le fort déficit de pluie du mois de juillet (14 mm), cumulé aux épisodes caniculaires de juin et mi-juillet (>+30°) entraîne à la fois un assèchement des sols et un tarissement progressif des cours d'eau.

Dans ce contexte, les irrigations agricoles sont déjà fortement limitées depuis plus d'un mois à partir des petits cours d'eau.

En conséquence, des tensions sur l'eau potable sont d'ores et déjà présentes. Aussi, l'utilisation de l'eau à partir du réseau d'eau potable doit être régulée et limitée. Il ne s'agit pas de couper l'eau au robinet, mais bien de réserver l'utilisation de l'eau potable aux usages prioritaires et de la restreindre pour les loisirs et les usages secondaires.

Pour la première fois dans le département Tarn-et-Garonne, un arrêté préfectoral de limitation des usages provenant de distribution d'eau potable est pris à partir du samedi 30 juillet 2022. Cette limitation pourra évoluer dans les semaines qui viennent.

Cet arrêté prévoit en particulier :

- 1) Interdiction de laver les automobiles hors des stations professionnelles avec économiseur d'eau
- 2) Interdiction du remplissage et de la mise à niveau des piscines des particuliers
- 3) Interdiction d'arroser des espaces verts, des pelouses, des jardins d'agrément publics ou privés
- 4) interdiction d'arroser les potagers entre 8h00 et 20h00

En milieu naturel : une exception est faite pour les riverains des grands cours d'eau réalimentés par (Garonne et Canal – Tarn – Aveyron – Gimone -Arrats) qui peuvent continuer à prélever sans restriction dans les grands cours d'eau tant que ceux-ci ne sont pas soumis à restriction.

Le remplissage et la mise à niveau des piscines des collectivités et des campings ne sont pas soumis à restriction.

Sont exclus de l'application du présent arrêté, les prélèvements opérés pour :

- ⇒ L'adduction d'eau potable.
- ⇒ La lutte contre l'incendie.
- ⇒ L'abreuvement des animaux, des piscicultures et les parcs à volailles.

La liste des zones d'alerte de restriction par commune est disponible sur le portail internet des services de l'État ([http : //tarn-et-garonne.gouv.fr](http://tarn-et-garonne.gouv.fr)).

2) TOUT SAVOIR SUR LE MOUSTIQUE TIGRE !

En période estivale qui n'a pas été piqué par une femelle moustique : car c'est bien elle qui pique pour satisfaire son besoin de protéine qu'elle trouve dans le sang humain. Protéines qui permettront le développement de ses œufs.

Sa pique est plus ou moins irritante : cette pique peut transmettre des arboviroses : comme la Dengue, le Chikungunya ou le Zika. Et ça, c'est la spécialité du moustique tigre !

Comment le reconnaître ?

- ⇒ 5 mm et pique le jour,
- ⇒ A des rayures noires et blanches sur les pattes et le corps,
- ⇒ C'est une pique douloureuse.

Comment le trouver ?

- ⇒ Se trouve dans l'eau stagnante.

Quelques gestes simples ?

- ⇒ Éliminer les endroits où l'eau peut stagner à l'intérieur comme à l'extérieur,
- ⇒ Couvrir les réservoirs d'eau,
- ⇒ Utiliser répulsifs et renouveler l'opération régulièrement,
- ⇒ Porter des vêtements amples sur tout le corps.

Et contrairement à ce que l'on peut penser :

- ⇒ Ce n'est pas la lumière qui attire le moustique tigre mais le gaz carbonique que l'on respire !

Vous pensez reconnaître un moustique tigre ?

- ⇒ Signalez-le aux personnes du Plan Communal de Sauvegarde (Olivier, Isabelle, Claude, ou Patricia)
- ⇒ Ou sur le site <https://signalement-moustique.anses.fr>

Favorisez le développement de ses prédateurs : hirondelles, libellules,...

Plus d'information sur le site Ministère de la Santé.



Le plan communal de sauvegarde :

- · est le maillon local de l'organisation de sécurité civile,
- · assure et organise le soutien aux gramontois
- · permet d'identifier les principales missions à réaliser dans la gestion d'une crise,
- · est un outil utile dans son rôle d'acteur de la gestion d'un événement de sécurité civile.

Pensez à vous inscrire et à remplir le document ci-joint nous avons besoin de Vous!

ASA

Cette année, notre assemblée générale s'est tenue le 25 mars et comme à son accoutumée les propriétaires ont répondu nombreux.

Après la lecture des comptes et le bilan sur la campagne précédente l'assemblée à fait le choix de renouveler son bureau à l'identique.

Cette année c'est Thomas Vergès de la Chambre d'Agriculture 82 qui nous a exposé son rôle au sein de notre département et nous nous sommes attardés longtemps sur la problématique du coût de l'énergie électrique.

C'est un sujet d'actualité qui selon les conditions tarifaires peut remettre en question notre irrigation.

Nous serons amenés à en reparler à notre prochaine assemblée ainsi que de la réforme de la tarification du prix de l'eau.

A l'heure où j'écris ces quelques lignes les premières restrictions de prélèvement sont actées et laissent envisager une fin de saison difficile.

Laurent Dirat

Du Théâtre à Gramont

Le 16 juillet l'atelier de théâtre de Saint Clar se produisait au Château avec l'accord des Monuments Historiques. Une pièce particulièrement drôle et burlesque, ***l'homme descend de Darwin*** avec comme à son habitude des costumes magnifiques réalisés par Céline Chauveau.

C'est toujours avec plaisir, amitié et passion que nous partageons ce moment avec eux !

Le 23 juillet ce fut au tour de Jean-Jacques Maynard des Arrouzès de nous présenter dans la salle des fêtes ***J'aime beaucoup ce que vous faites***.

Associé à sa troupe de comédiens amateurs de la banlieue Parisienne ils nous ont emporté sur le côté drôle et cocasse de la pièce.

Dans les deux cas après les représentations, une boisson rafraîchissante très appréciée avec la chaleur, fut offerte aux spectateurs et aux comédiens, permettant un agréable moment de convivialité.

Laurent Dirat

La mairie n'aime pas le chasseurs , je pense que personne ne doute de cette affirmation, pour ceux qui pourraient penser le contraire , je vous relate seulement l'historique du NON local de chasse .

Il y a 7 ans notre regretté ancien président Christian Serres proposait a la mairie de racheter les anciens silos des Garbes :plutôt une très bonne affaire , 5000 m2 de terrain viabilisé , pour 5000 euros .

Le maire a prétendu que la mairie ne pouvait pas préempter ce qui est absolument faux . (Curieusement ces dernières semaines elle pouvait préempter pour une auberge de plus de 300 000 euros .)

Ce terrain s'est revendu l'an dernier 12000 euros toujours sans aucune intervention de la mairie . Il y a 4 ans un chasseur, Pierre Davidenko donne a la mairie un local dans le village pour y faire une maison de la chasse et des associations c'était une promesse sur l'honneur , une plaque devait même être posée sur le bâtiment pour rendre hommage a Alexandre Davidenko .

Bien sur sans aucune concertation avec les chasseurs ce bâtiment a été revendu sans aucun appel d'offre public pour un prix inférieur a son estimation. Voici 2 ans maintenant , après plusieurs réunions avec la mairie qu'il a été décidé de faire un local près du hangar de la Cuma . Les plans étaient faits, une entente avec la CUMA qui nous accordait un bail a très long terme, bref on devait avoir notre local dans les mois qui suivent ... apparemment la mairie a d'autres plans !

Ces derniers mois on pouvait même avoir un bâtiment d'occasion a un prix très compétitif mais le vendeur s'est vite lassé du désintéressement de son interlocuteur représentant de la Mairie .

Incompétence ? Mauvaise volonté ? A ce stade je qualifierais plutôt ces actions ou non actions de grande intention de nuire a un groupe de chasseurs qui n'a pas vraiment d'affinités avec la majorité municipale, c'est vrai que l' on préfère à Gramont dépenser des centaines de milliers d' euros pour défigurer notre village au nom du tourisme.

Aucun élu n'était présent a notre assemblée Générale de l' Association Communale de Chasse Agréée du mois de mai ... le local de chasse n'est pas près de voir le jour , mais dans ce cas nous demandons la restitution sans délais des 9000 euros venant de la donation Davidenko.

Pour tout renseignement vous pouvez contacter le Président :

- M. Emile MOLES - Port. : 06.89.67.09.47.

NDLR : Texte écrit par M.Moles et à sa demande publié tel qu'il nous l'a transmis.

Rappel des faits vus depuis le conseil municipal :

Sur l'achat du terrain de la Société Qualisol :

C'est tardivement que le Conseil Municipal a été sollicité pour l'achat de ce bien.

Il faut noter que les municipalités n'ont pas d'obligation légale de fournir un local à leur Société de chasse.

Malgré cela, le Conseil Municipal a décidé d'entreprendre la démarche d'achat.

La SAFER a donc été sollicitée pour préempter le bien.

Toutefois, en l'absence de carte communale ni de Plan Local d'Urbanisme, l'opération n'a pu être menée à bien, le terrain ne mesurant pas les 5000 ares au-delà desquels il est possible de se passer de ce type de documents.

Une tentative de conciliation a été menée avec les acquéreurs chez le Notaire sans que celle-ci soit couronnée de succès.

La commune n'a jamais été informée de la revente survenue ultérieurement.

Pour ce qui concerne l'Auberge du Petit Feuillant :

Il s'agit d'une activité de commerce dont les droits de préemption ne sont pas régis par les mêmes règles.

A propos de la donation du chai de la famille Davidenko :

Le monument aux morts pour la France et la statue de la vierge ayant été édifiés sur des terrains appartenant à cette famille, il a été décidé en conseil municipal de régulariser cette situation.

C'est ainsi qu'un échange devant Notaire a été formalisé et que le chai, situé en arrière du cimetière, est devenu la propriété de la commune avec pour but d'en faire le local de la Société de chasse.

Il est rapidement apparu que l'emplacement ne permettait pas de le faire sans amener des nuisances pour le voisinage.

Impossibilité aggravée par l'enclavement du local, le droit de passage concédé par les riverains n'ayant pas été renouveler dans le dernier acte notarié.

C'est dans ce contexte que certains élus du conseil municipal ont demandé à ce que ce chai soit vendu peu avant la fin de leur mandat.

Une estimation a été établie par le service des domaines à hauteur de 12 000 €.

Une proposition d'achat a été faite par Monsieur et Madame Ramon, les voisins, initialement de 7 000 € puis de 9 000 €, somme qui a été acceptée par le conseil municipal sous réserve que celle-ci soit utilisée pour édifier le local de la chasse à un emplacement plus adapté.

Pour ce qui concerne le nouveau local :

En l'absence de carte communale ni de Plan Local d'Urbanisme, l'édification d'un bâtiment isolé est impossible dans le cadre du Règlement National d'Urbanisme, qui seul fait loi.

C'est donc sur une parcelle située entre le hangar de la CUMA et le terrain de l'ASA qu'il a été décidé d'édifier le bâtiment.

Cette situation nécessitant des dispositions juridiques particulières, Maître SACAREAU-BILLIERE, Notaire à Saint Clar, a été sollicité et il convient maintenant de rédiger l'acte qui fixera les obligations de chacun. L'accord des représentants de la CUMA a d'ores et déjà été donné lors d'une Assemblée Générale de l'Association.

Parallèlement à ces démarches, des devis ont été demandés à diverses entreprises. L'étude est en cours, rien n'a été décidé dans l'attente des autorisations administratives. Il a été également étudié l'opportunité d'acquérir du matériel d'occasion qu'il aurait fallu adapter pour le montage.

Cette dernière solution n'a pas été retenue.

Sur l'absence d'un représentant du conseil municipal à l'Assemblée Générale de l'ACCA :

Celui-ci n'a pas été averti et n'a pas reçu d'invitation.

Sur les travaux d'aménagement piétons et paysager du village :

Dès 1996, cela fait 26 ans maintenant, la municipalité en même temps que la création du parking du cimetière, avait prévu de modifier le sens de circulation en détruisant l'aire de pique-nique actuel.

Ce projet n'a jamais été mené à son terme et, dans ce contexte, il était difficile de dissuader les automobilistes de se garer autour de l'église et du château, voire devant la salle des fêtes.

En 2011, une étude a été relancée qui a confirmé la nécessité de réaliser ce nouvel accès.

Une enquête d'utilité publique a été tenue et une seule personne s'est déplacée pour s'informer du projet.

Les travaux ont été suivis par un Architecte sur appel d'offre et toutes les décisions ont été prises à l'unanimité par le précédent conseil municipal. (25 délibérations, les comptes rendus sont en lignes)

Bien vivre à Gramont

Pour tout renseignement vous pouvez contacter

M. Bernard CORBIERE

Foyer Rural

Avec les beaux jours du mois de juin, le Foyer Rural a organisé le vendredi 24 le Feu de la St Jean.

Les convives ont apprécié de se retrouver ou se rencontrer autour du feu accompagné de sangria et grillades.

Quant aux plus sportifs, ils pouvaient regarder et commenter la finale du TOP 14 retransmise sur écran géant.

Pour l'été et le restant de l'année à venir, voici les dates à retenir :

- Dimanche 14 Août : repas de la fête à midi avec après-midi jeux : pétanque, quilles ou molkki
- Septembre (un samedi selon la météo) : randonnée pédestre sur le secteur de Saint-Orens-Pouy-Petit avec pique-nique sur place
- Samedi 19 novembre : soirée vin nouveau et fondue bourguignonne
- Dernier week-end novembre ou 1^{er} de décembre : sortie cabaret au « Petit paradis » à Pont du Casse.

Pour plus d'informations ou renseignements, n'hésitez pas à nous contacter via la présidente Mme Véronique Wingtan au 06.48.13.37.79

Par ce billet, nous vous souhaitons un très bel été à tous et vous disons à bientôt.

Des Magiciens à Gramont

Du Vendredi 15 Juillet au Samedi 13 Août 2022

Le célèbre magicien Jan Madd a décidé de poser ses valises pleines de rêves et de merveilles dans la salle des fêtes de la mairie, sur le parcours de visite du Château, qui cette saison propose une exposition intitulée « Les Chambres des Merveilles »

Jan Madd fête cette année ses « 60 ans de Magie et de Passion », Jan Madd s'est produit sur les cinq continents, aux côtés des plus grands artistes de Music-hall et de variétés : Gilbert Bécaud, Barbara, Juliette Gréco, Georges Brassens, Jacques Dutronc, Johnny Hallyday... ébloui trois Présidents de la République, créé trois théâtres entièrement consacrés à la prestidigitation, dont Métamorphosis, une péniche amarrée devant Notre Dame de Paris, pendant 22 années.

Mais cet été Jan Madd a souhaité en compagnie de Chantal Saint-Jean, aller à la rencontre de publics différents, séduits par la beauté et le charme du village de Gramont.

C'est l'invitation que vous propose Jan Madd et Chantal Saint-Jean, dans le rôle de « Choupinet », le clown romantique et baroque, le temps d'un spectacle de magie, amusant, interactif et coloré, à la découverte de l'univers merveilleux et insolite de la prestidigitation.

Laissez-vous prendre par la main et par le cœur, pour partir en voyage avec le spectacle « Viens Voir les Magiciens » sur les traces des théâtres de magie ambulants.

Découvrez : Les Surprises de la Fée Électricité, La Pluie d'Argent, Le Mystère des Sept Coffrets, La Corne d'Abondance ou le Don de Flora, Rêve de Soie par Choupinet, La Mélodie des Foulards Noués, l'Impossible évasion à la manière de Harry Houdini, et bien d'autres enchantements.

Tous les jours sauf les lundis

Salle des Fêtes – Mairie - 82120 Gramont

A 15h45

Tarifs : Adultes : 7 euros Enfants : 5 euros (à partir de 4 ans et jusqu'à 13 ans)

Renseignements et réservations : 06 11 51 53 85

www.metamorphosis-spectacles.f



La Vie au Chateau

Découvrez l'exposition **Les Chambres des Merveilles**, présentée au **Château de Gramont** puis créez votre boîte à curiosité !

Le Centre des monuments nationaux présente l'exposition « Les Chambres des Merveilles » au **Château de Gramont** du **12 Juin 2022** au **29/01/2023**.

A travers sept cabinets de curiosités répartis dans le château, **l'exposition « Les Chambres des Merveilles »** revient sur la tradition de la collection, telle qu'on la pratiquait dès le XVIe siècle.

Phénomène de mode en Europe au XVIIe siècle, les objets collectés et organisés révèlent le monde qui nous entoure, ses surprises et ses mystères. Les inspirations sont multiples : l'art et l'histoire passionnent, la faune et la flore surprennent (surtout quand elles viennent de pays lointains). Chaque boîte est une porte ouverte sur l'imagination.

Découvrez ainsi la Chambre des Muses, celle des Lointains, des Songes, des Monstres ou des Mondes cachés, le cabinet des curiosités et celui des Sciences, dans une visite du château aux allures magiques.



Planisphères, globes célestes, bijoux, coquillages, pierres précieuses, minéraux et statues, mais aussi dragons, sirènes ou licornes... Ces curiosités et créations fantastiques, se côtoient à la Renaissance dans les chambres des merveilles (du nom allemand Wunderkammern désignant les collections des princes).

Près de 250 objets, témoins de différentes époques, sont présentés : créatures chimériques, instruments scientifiques, objets rapportés de terres lointaines, petits décors composés de minéraux et coquillages ou palais miniatures animés se côtoient au cœur du château de Gramont, comme si un prince imaginaire venait dévoiler les richesses de son étonnante collection... 7 cabinets de curiosité sont présentés dans les salles du château.

Calendrier ;

17 et 18 septembre : Journées Européennes du Patrimoine autour du thème de la cuisine.

22 octobre : Escape-game dans le cadre de Monument Jeu d'Enfants

23 octobre : Monument Jeu d'Enfants – Atelier viens créer ta boîte de curiosités

Vacances scolaires de Noël : Contes & Histoires au château

Animations pour les enfants tous les jeudis jusqu'au 18/08 inclus

« Viens créer ton propre cabinet de curiosités ».

Réservation obligatoire au 05 63 94 05 26 et durant les vacances scolaires de Toussaint.

NOUVELLE DESTINATION DE VISITE

